

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 05 Avril 2023**

**Présents** : B. GOUZIN. J.L. RANDON. R. POUJOL. . C. MACIAS-ADICEOM. A. GOBERT.  
B. BAUTOU. C. CHAUVITEAU. M. DIAW. R. ALLEXANT.

**Excusés** : E. PONS. M. RIEUTORD

**1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Les résultats de clôture de l'exercice 2022 sont les suivants :

- Section de fonctionnement : **91 352,88 €**
- Section d'investissement : **219 887,45 €**
- Total général : **311 240,33 €**

**M. le Maire s'étant retiré, le compte administratif de la commune, en ligne avec le compte de gestion, est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**Voir délibération.**

**2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 ET DES TAXES LOCALES**

Le projet de budget primitif s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement **369 594,00 €**
- Section d'investissement **556 586,00 €**
- Total du budget **926 180,00 €**

Ce budget s'inscrit dans la continuité des exercices précédents (maîtrise des coûts et poursuite de la rénovation des rues et chemins du village) ainsi que dans la prévision de travaux structurants (équipement sportif, requalification Planol ...).

**A l'unanimité le Conseil vote le budget primitif et se prononce favorablement sur le maintien à leur niveau actuel des subventions aux associations ayant fourni les éléments nécessaires à l'examen de leur demande ainsi qu'aux écoles et accorde une subvention de 200€ au tennis jonquiérois.**

Chantal Macias-Adiceom s'abstient du débat et du vote des subventions aux associations en sa qualité de présidente d'association concernée.

S'agissant des **taxes locales** aucune augmentation de la part communale des taxes ne sera appliquée en 2023 et ce afin de tenir compte du contexte économique actuel et de l'augmentation du taux appliqué par l'intercommunalité. Le débat sur l'augmentation de la part communale devra être engagé l'an prochain.

**Le Conseil approuve à l'unanimité les taux d'imposition 2023.**

**-Taxe foncière bâti 35.01%**

**-Taxe foncière non bâti 83.71%**

**-Taxe d'habitation résidence secondaire 11.06%**

### **3. DÉLIBÉRATION GÉOPARC**

Le « Géoparc Terres d'Hérault » est une démarche visant à faire de son territoire un « Géoparc mondial UNESCO ». Le Géoparc a pour mission d'explorer, développer et célébrer les liens entre cet héritage géologique et le patrimoine naturel, culturel et immatériel. La commune de Jonquières étant située dans le périmètre de ce Géoparc, il est proposé de confirmer l'engagement de la commune dans cette démarche.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide de confirmer l'engagement de la commune dans la démarche du Géoparc Terres d'Hérault.**

**Voir délibération.**

### **4. QUESTIONS DIVERSES**

Lors de la précédente séance, le conseil avait acté le principe d'une caution pour le prêt de matériel (chaises, tables).

Il est proposé d'en fixer le montant à 50€.

**Le conseil approuve à l'unanimité.**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 00**